

## **FAMILLES ET AIDANTS**

- Anciens Combattants Canada reconnaît le rôle central que jouent les familles et les aidants en soutenant le bien-être des vétérans.
- Les membres des familles et les survivants admissibles peuvent avoir accès à des traitements en santé mentale, à des prestations de soins de santé, à de l'aide professionnelle ainsi qu'à un soutien financier.
- L'allocation de reconnaissance pour aidant fournit un paiement mensuel non imposable de 1 000 \$ (indexé annuellement selon l'indice des prix à la consommation) versé directement à l'aidant du vétéran admissible, en reconnaissance de leurs contributions à améliorer la santé et le bien-être des vétérans malades ou blessés.
- La Ligne d'aide d'ACC et diverses ressources en ligne sont offertes aux familles et aux aidants dans le cadre de programmes comme LifeSpeak.
- Un soutien par les pairs est proposé dans le cadre du programme Soutien social; blessures de stress opérationnel (SSBSO) et du Programme pour les familles des vétérans.

## **SI L'ON INSISTE :**

### **Q1 – Les nouveaux avantages pour la santé mentale sont-ils offerts aux conjoints et aux membres de la famille?**

Les membres de la famille ne sont pas admissibles aux avantages pour la santé mentale. Si un client reçoit des avantages pour la santé mentale et que son professionnel de la santé mentale croit que la participation des membres de sa famille au traitement lui permettra d'obtenir des résultats positifs, les membres de sa famille peuvent être admissibles à recevoir des services de santé mentale.

### **Q2 – La mise à jour de la politique sur l'allocation de reconnaissance pour aidant de janvier 2022 a-t-elle tenu compte des besoins des vétérans ayant des problèmes de santé mentale?**

La politique sur l'allocation de reconnaissance pour aidant a été clarifiée de manière à inclure des directives plus claires sur les critères d'admissibilité, surtout en ce qui concerne les vétérans ayant des problèmes de santé mentale. De plus, la politique clarifiée indique que la prise de décisions doit être fondée sur l'état de santé **actuel** du vétéran.

### **Q3 – Pourquoi les membres de la famille ne peuvent-ils pas avoir accès eux-mêmes à un traitement en santé mentale?**

Au besoin, les membres de la famille peuvent recevoir des services de santé mentale lorsque, selon le professionnel de santé mentale qui traite le vétéran, ces services sont nécessaires pour favoriser le rétablissement du vétéran.

### **Q4 – Quels services sont offerts aux conjoints pour soutenir les perspectives d'emploi?**

Les Services de réorientation professionnelle sont offerts aux conjoints et aux survivants. Une assistance professionnelle peut être offerte dans le cadre du Programme de réadaptation si le vétéran a été jugé incapable de participer à la réadaptation professionnelle.

### **Q5 – D'autres services ou programmes permettraient-ils aux membres de la famille d'avoir accès à des traitements médicaux?**

L'Assurance-maladie collective est accessible par l'entremise du Régime de soins de santé de la fonction publique, par l'intermédiaire d'Anciens Combattants Canada. Les vétérans peuvent choisir la couverture qui leur convient et doivent payer les contributions mensuelles.

Le Service de télémedecine pour les vétérans et leur famille est maintenant offert aux vétérans en voie d'être libérés pour des raisons médicales et à leurs familles qui disposent d'un an après leur libération pour demander un accès virtuel d'un an aux

Familles et aidants

Source : Prestation des services Date : 2024/11/22

prestataires de soins de santé primaires, y compris les ordonnances et les renouvellements, les demandes de laboratoire, les notes du médecin et les références de spécialistes.

## **CONTEXTE – FAMILLES ET AIDANTS**

Anciens Combattants Canada (ACC) reconnaît le rôle important que jouent les familles et les aidants dans le bien-être des vétérans. Un certain nombre de programmes et de services sont offerts aux familles dans le cadre de la série de programmes d'ACC.

La santé mentale globale d'un vétéran aux prises avec un traumatisme lié au stress opérationnel peut être considérablement affectée. La politique sur la santé mentale (PDC 12) d'ACC décrit les services de santé mentale qui peuvent être financés dans le cadre du plan de traitement ou de réadaptation d'un vétéran, y compris les services de santé mentale pour les membres de la famille. La politique prévoit aussi des services de santé mentale pour les membres de la famille des vétérans afin de soutenir le traitement de ces derniers. Sont comprises les séances de counseling familial, de groupe ou de couple (auxquelles le vétéran est présent) et les séances individuelles ou de groupe (auxquelles le vétéran n'est pas présent) fournies par des professionnels de la santé mentale agréés, comme des psychologues et des travailleurs sociaux.

En mars 2020, le ministre a donné comme directive que la politique sur la santé mentale soit appliquée de sorte que tous les cas soient traités avec soin et compassion, et de la manière la plus souple possible. Le 6 mai 2020, ACC a publié une nouvelle ligne directrice, la Ligne directrice pour le financement des services de santé mentale auxquels participent les membres de la famille des vétérans, qui indique ce qui suit :

- Avantages médicaux : Au besoin, les membres de la famille peuvent recevoir des services de santé mentale lorsque, selon le professionnel de santé mentale qui traite le vétéran, ces services sont nécessaires au rétablissement du vétéran.
- Programme de réadaptation : Au besoin, les membres de la famille peuvent recevoir des services de santé mentale lorsque, selon le professionnel qui évalue ou qui traite le vétéran, ces services contribueront à l'atteinte de l'objectif de réadaptation du vétéran.

Le Ministère offre des services supplémentaires aux membres de la famille du vétéran, notamment :

- Le Service d'aide d'Anciens Combattants Canada offre du soutien psychologique en personne et virtuel par le biais d'une ligne sans frais (1-800-268-7708 ou ATS 1-800-567-5803) ouverte 24 h sur 24.
- Il est également possible d'accéder aux soins de santé pour les familles par le Régime de soins de santé de la fonction publique, par l'intermédiaire d'Anciens Combattants Canada.
- Le réseau de cliniques pour traumatismes liés au stress opérationnel comporte 11 emplacements. Les membres de la famille peuvent assister à des séances de formation et de counseling.

- Le programme Soutien social; blessures de stress opérationnel (SSBSO) offre un soutien confidentiel par les pairs. Ces services sont fournis par des coordonnateurs de soutien par les pairs et des coordonnateurs de soutien par les pairs pour les familles dûment formés.
- Le Programme pour les familles des vétérans est offert aux vétérans libérés pour des raisons médicales et à leurs familles dans les 32 centres de ressources pour les familles des militaires au Canada. Cela comprend l'accès à une gamme de services de transition, ainsi qu'à la Ligne d'information pour les familles et au site Web SBMFC.ca (anciennement ConnexionFAC.ca).
- Le Service de télémédecine pour les familles des vétérans est une nouvelle initiative pilote entre ACC et les Services pour les familles des militaires. Cette initiative offre aux vétérans en voie d'être libérés pour des raisons médicales et à leurs familles un accès à des prestataires de soins de santé primaires, y compris les ordonnances et les renouvellements, les demandes de laboratoire, les notes du médecin et les références de spécialistes.
- L'allocation de reconnaissance pour aidant (ARA) offre un paiement mensuel non imposable de 1,206.87\$\* (Taux de 2024) versé directement à l'aidant du vétéran qualifié en reconnaissance de leur contribution à la santé et au bien-être du vétéran.  
\* Le montant est indexé annuellement selon l'indice des prix à la consommation.
- Le cours Premiers soins en santé mentale est offert à titre de formation virtuelle en santé mentale pour les membres de la communauté des vétérans, y compris les membres de la famille et les aidants.
- Les ressources en ligne comprennent Coach ESPT Canada, les applications mobiles Connexion TSO, LifeSpeak et la Ressource au sujet des blessures liées au stress opérationnel pour les aidants naturels.
- L'assistance professionnelle peut être offerte à un conjoint dans le cadre du Programme de réadaptation si le vétéran a été jugé incapable de participer à la réadaptation professionnelle.
- Les Services de réorientation professionnelle sont accessibles pour les conjoints et les survivants.
- Des programmes de nature financière peuvent également être offerts aux conjoints et aux enfants survivants si le décès d'un vétéran est lié au service.
- Le Programme pour l'autonomie des anciens combattants aide également d'autres clients admissibles d'ACC (les époux, les survivants ou les personnes à charge) à demeurer autonomes chez eux et dans leur communauté grâce aux services d'entretien du terrain et d'entretien ménager.